

Initiatives ministérielles

Nous demandions au gouvernement de donner une petite chance aux travailleurs de se faire entendre en leur imposant le retour au travail. Nous consentons à un retour au travail, mais nous voudrions qu'ils aient une petite chance de se faire entendre sans avoir au-dessus la tête une épée de Damoclès. La ministre du Travail a refusé cette exigence minimum de l'opposition qui aurait permis de régler le conflit d'un bout à l'autre dès lundi.

N'oubliez pas qu'au lieu de se rendre à cette demande, au lieu d'en discuter, c'est à coup de matraque que la ministre du Travail et le gouvernement ont fait fonctionner ce Parlement durant cette semaine. Ce n'est pas la semaine de la démocratie, c'est un record pour une nouvelle ministre qui vient d'arriver dans ce Parlement de bafouer quatre fois les règles du Parlement pour précipiter un débat afin de régler au plus vite un dossier sans respecter au minimum pour un tant soit peu les personnes impliquées.

En plus, je vous rappellerai que la ministre du Travail a fait des déclarations en cette Chambre absolument étonnantes pour une personne qui vient d'arriver et dont on croyait personnellement qu'elle voulait faire avancer le dossier des relations de travail. La ministre du Travail se rappellera de sa déclaration du 22 mars, et je la cite:

Soyons réalistes, Kruger est fermée, Bécancour est en train de fermer, Alcan est en train de fermer, Petromont est en train de fermer. Faisons quelque chose, monsieur le Président.

Voilà ce que la ministre du Travail déclarait. Est-ce qu'une personne sérieuse peut déclarer des choses comme celles-là, peut tenir des propos aussi alarmistes que ceux-là, alors qu'Alcan n'a jamais arrêté ses activités, que Bécancour n'a jamais fermé ses portes, que Kruger a fermé ses portes 24 heures seulement et que Petromont est resté ouverte? Est-ce responsable de la part d'un ministre du gouvernement pour régler un dossier d'utiliser la peur?

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: En plus d'être la ministre de la matraque, elle est ministre du terrorisme économique. On voit bien le débat référendaire au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: On imagine un débat référendaire au Québec où elle est supposée être la porte-parole de ce gouvernement. On est allé la chercher pour avoir un porte-parole crédible au Québec. Après être allé la chercher, le premier geste de la ministre du Travail est de bafouer les droits des travailleurs. La manière de le faire: utiliser le terrorisme économique.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, on ne peut pas ajourner les travaux de cette Chambre avant de dire ceci aux Québécoises et aux Québécois: souvenez-vous de madame la ministre du Travail: souvenez-vous, travailleurs syndiqués ou non, de la façon dont elle a géré son premier dossier en relations de travail: souvenez-vous de la manière avec laquelle elle a essayé d'effrayer les gens: souvenez-vous de ses arguments qui se sont avérés de mauvais arguments; souvenez-vous que la ministre du Travail aura été celle qui a été à l'origine de la semaine la plus

triste que nous avons connue dans ce Parlement depuis notre élection.

Des voix: Bravo! Bravo!

• (1450)

[Traduction]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à dire très clairement que le Parti réformiste, soit mes collègues qui sont ici aujourd'hui et moi-même appuyons la motion dont nous sommes saisis parce que nous voulons en finir avec cette affaire. Nous voulons que ce projet de loi soit renvoyé au Sénat et nous voulons qu'il obtienne la sanction royale aujourd'hui même. C'est la chose responsable à faire à ce moment-ci.

Je veux aussi dire quelques mots au sujet de la démocratie. Le leader parlementaire du Bloc québécois essaie d'incarner ici la démocratie. Si les députés sont très attentifs, ils vont voir ce qu'il entend par démocratie. Un instant, il dit défendre le travailleur. L'instant d'après, il parle de protéger l'économie canadienne. L'instant d'ensuite, il dit quelque chose au sujet du patronat. Et il enchaîne tout de suite avec les responsabilités de la ministre du Travail et ce que devrait faire cette dernière.

Il mange à tous les râteliers. Je ne vois pas ce que ces propos gutturaux ont à voir avec la démocratie. Il s'agit tout simplement là d'une tactique visant à retarder le renvoi à l'autre endroit du projet de loi très important dont nous sommes saisis.

Je dirai au Bloc québécois que la démocratie, cela consiste à représenter les gens qui ont besoin de l'être dans une situation d'urgence. C'est ce que vise le projet de loi dont nous sommes saisis.

Certains ont besoin d'être représentés immédiatement. Il y a les expéditeurs, les exportateurs et les agriculteurs. Il y a aussi beaucoup d'autres personnes, des tiers innocents, qui ne peuvent pas participer aux négociations collectives. En démocratie, il faut qu'ils soient représentés pour bénéficier de l'égalité des chances. En proposant la troisième lecture du projet de loi, la Chambre des communes a dit que ces gens seraient représentés et ne subiraient pas de préjudices. C'est ce que nous avons fait. Il est temps de reconnaître que c'est là un aspect important de la démocratie.

C'est pourquoi nous exhortons la Chambre à appuyer la motion, c'est-à-dire, que la Chambre s'ajourne jusqu'à l'appel de la présidence, au moment de donner la sanction royale, pour que demain, le système de transports du Canada recommence à fonctionner et remplisse sa fonction.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le Président: Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 14 h 55.)